

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1772

présenté par  
Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello,  
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 26**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« c) Elle définit et met en œuvre une politique de santé à l'école et au travail et en matière de santé environnementale, en collaboration avec les services de l'État territorialement compétents. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'élargir et de préciser les compétences des ARS.